



Commune de
Val-de-Ruz

AUGMENTATION DE LA DOTATION EN PERSONNEL DE 3.2 EPT POUR L'UNITÉ ADMINISTRATIVE DES TRAVAUX PUBLICS

Rapport au Conseil général

Version : 1.0 – TH 417626

Auteur : Conseil communal

Date : 25.11.2019



Augmentation de la dotation en personnel de 3.2 EPT pour l'unité administrative des travaux publics

Rapport au Conseil général

Table des matières

1.	Introduction	4
2.	Situation actuelle	5
2.1.	Répartition des collaborateurs dans les zones	6
2.2.	Répartition de la population dans les zones	7
3.	Fonctionnement des travaux publics	8
4.	Appréciation.....	8
5.	Impact sur le personnel.....	9
5.1.	Engagement de personnes au bénéfice de l'assurance chômage ou des services sociaux	9
5.2.	Analyse concernant les personnes placées.....	10
6.	Calendrier prévisionnel	10
7.	Conséquences financières.....	10
7.1.	Charges d'exploitation nouvelles assumées par la Commune.....	11
7.2.	Rentrées financières à la suite de l'entrée en vigueur de la LRVP	11
8.	Vote à la majorité qualifiée du Conseil général	11
9.	Conclusion.....	12
10.	Projet d'arrêté.....	13
11.	Annexes :.....	14
11.1.	Récapitulatif succinct des tâches pour 2018.....	14
11.2.	Récapitulatif des nouvelles tâches dès le 1 ^{er} janvier 2013.....	14
11.3.	Récapitulatif des nouvelles tâches dès 2020	14

Liste des figures

Figure 1	Situation démographique des trois zones - nord, sud, ouest - au 31 décembre 2012	7
----------	--	---



Augmentation de la dotation en personnel de 3.2 EPT pour l'unité administrative des travaux publics

Rapport au Conseil général

Liste des tableaux

Tableau 1	Nombre d'EPT pour l'unité administrative des travaux publics	6
Tableau 2	Nombre d'EPT par zone	6
Tableau 3	Situation démographique des trois zones - nord, sud, ouest - au 31 décembre 2018	7
Tableau 4	Répartition dans le temps de l'augmentation en dotation de 3.2 EPT	10
Tableau 5	Conséquences financières à la suite de l'augmentation de 3.2 EPT	11

Liste des abréviations principales

Abréviation	Signification	Abréviation	Signification
EPT	<i>Equivalent plein temps</i>	LRVP	<i>Loi sur les routes et voies publiques, du 21 août 1849</i>
ISP	<i>Insertion socioprofessionnelle</i>	MIP	<i>Mesures d'intégration professionnelle</i>
LAT	<i>Loi sur l'aménagement du territoire, du 22 juin 1979</i>	ORP	<i>Office régional de placement</i>



Augmentation de la dotation en personnel de 3.2 EPT pour l'unité administrative des travaux publics

Rapport au Conseil général

Madame la vice-présidente,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

Depuis la mise en place de la Commune fusionnée, l'unité administrative des travaux publics fonctionne avec une diminution de deux cantonniers, un dans le village de Cernier et l'autre dans celui de Fontainemelon. En effet, la volonté politique d'avant fusion a été de ne pas repourvoir automatiquement les postes vacants dans le but de pouvoir évaluer les besoins effectifs en cours de fonctionnement et permettre aux nouvelles Autorités d'engager les nouveaux collaborateurs.

Afin de pouvoir travailler de manière constructive tout en garantissant un maximum de complémentarité et de connaissances du terrain, l'unité administrative a été organisée en trois zones géographiques. Elle permet une meilleure vision et une transmission des charges de travail par secteur.

Avec la nouvelle organisation, certaines tâches spécifiques, réalisées rationnellement par des bénévoles, des citoyens ou des agriculteurs, ne l'ont plus été (par exemple arrosage des fleurs, entretien des alentours de containers, désherbage, nettoyage des routes et des grilles, organisation de fêtes, etc.) et se sont de facto reportées sur les voyers.

Les collaborateurs de terrain entretiennent un réseau routier de plus de 240 kilomètres, dans et hors localité, et effectuent toutes les tâches qui permettent d'en garantir la sécurité. Les premières interventions sont : le balayage, le marquage, la pose de la signalisation routière verticale et horizontale, le taconnage et gravillonnage, le ramassage des déchets sauvages en forte augmentation, l'entretien des bordures, la taille des haies et des arbres et la pose de jalons à neige ainsi que le déneigement et le salage. A celles-ci s'ajoutent l'entretien des 27 places de jeux, des 16 places de pique-nique, des quatre pistes Vita, des deux terrains de football, des 11 cimetières et temples, des six déchèteries et des 16 écopoints, des 27 arrêts de bus, la vidange des 251 caninettes/poubelles ainsi que le nettoyage des 58 bassins de fontaines, l'embellissement des entrées de villages, des fontaines et l'arrosage des bacs à fleurs, la mise en place des décorations et des sapins de Noël, en passant par le ramassage des déchets porte à porte dans tous les villages.

La révision de la LAT et l'obligation de densifier les constructions se concentrent dans les centres de villages déjà bien peuplés ; de même, l'ouverture de nouveaux quartiers accroît les besoins en mobilité et surtout l'exigence de nouvelles prestations de la part du citoyen.

Depuis quelques années, l'Etat reporte de nombreuses tâches sur les communes, notamment l'entretien et la signalisation des pistes cyclables, mais également des routes à l'intérieur des localités. A ces travaux s'ajoute encore le désherbage manuel des bords de trottoirs et des places de villages. Certaines décisions politiques, telles que celle de ne plus utiliser de désherbant ou celle de ne pas punir le littering (déchets sauvages) ne va pas sans un accroissement sensible du travail et de la dégradation générale des infrastructures. Les déchets souillent considérablement nos bords de routes et centres de villages.



Augmentation de la dotation en personnel de 3.2 EPT pour l'unité administrative des travaux publics

Rapport au Conseil général

L'unité administrative des travaux publics participe aussi à plusieurs événements communaux, tels que la mise en place de la fête du 31 juillet, le transport et la pose de tables pour les fêtes scolaires, la mise en place pour la soirée du personnel, le parcage et le rangement de la journée des aînés, la mise en place de la soirée des nouveaux habitants, la mise à disposition de matériel pour les manifestations sportives ou culturelles. Elle participe aussi à des actions ponctuelles de plantations de franges urbaines pour l'association Parc régional Chasseral, en forte augmentation depuis la fusion.

Elle est également à disposition de l'unité administrative de la sécurité, pour la pose et le relevé des mesures de vitesse, des contrôles de signalisation sur des chantiers, de la modification et du marquage de signalisation, de la mensuration et du relevé de l'utilisation du domaine public ainsi que de celles de la gérance et de l'école, pour la tonte et le déneigement devant certains bâtiments notamment.

Au quotidien s'ajoutent les imprévus, tels que les conditions météorologiques qui occasionnent des dégâts importants sur les divers chemins, surtout les accotements et grilles d'évacuations, qu'il faut remettre en état, ou les pluies givrantes qui obligent des sorties répétées et une surveillance accrue du réseau routier. Il faut également parler des petits services de proximité comme la mise à disposition de bennes pour les encombrants ou déchets verts, de signaux lors de déménagement ou de livraison et le nettoyage des déprédations sur la voie publique.

Depuis un peu plus d'une année, les exigences de TransN pour la qualité de son service, auquel est lié le volume de subventionnement et donc le maintien de certaines lignes de bus, sont montées en puissance. Les clients mystères mettent une grande pression sur le nettoyage et l'entretien des abris bus, lesquels génèrent une charge de travail supplémentaire difficile à absorber au milieu des occupations courantes.

Si la nouvelle loi sur les routes et voies publiques (LRVP) entre en vigueur au début de l'année 2020, selon les discussions en cours, elle apportera encore quelques kilomètres de routes additionnels (7,3 km) et de nombreux trottoirs à entretenir par notre voirie.

2. Situation actuelle

La croissance démographique importante, plus 10% en sept ans, est liée notamment à la situation idéale de la commune entre deux pôles citadins, à la pénurie de logements abordables sur le Littoral neuchâtelois et à des taux d'intérêts attractifs pour l'achat de logements accessibles pour les familles. Par analogie, cela accroît la quantité de travail pour le personnel de terrain, alors que l'effectif n'a pas augmenté depuis 2013, voire a diminué par rapport à la situation avant fusion.

La volonté de ne plus utiliser de désherbant chimique sur la voie publique occasionne également un surplus d'heures de travail non négligeable.



Augmentation de la dotation en personnel de 3.2 EPT pour l'unité administrative des travaux publics

Rapport au Conseil général

L'unité administrative dévolue aux travaux publics est composée actuellement des EPT suivants :

Fonction	Nombre de personnes	Nombre d'EPT
Administration & voyer chef	3	1.70
Chefs d'équipes	3	3.00
Cantonniers	16	15.30
Total	22	20.00
Dont collaborateurs de terrain		18.30

Tableau 1 Nombre d'EPT pour l'unité administrative des travaux publics

A cette équipe s'ajoutent les auxiliaires de déchèteries, qui ont un contrat de droit privé et qui sont rémunérés à l'heure, sans quoi il ne serait pas possible d'assurer les 42 heures hebdomadaires d'ouverture sur les six sites actuels.

2.1. Répartition des collaborateurs dans les zones

Zone	Nombre de collaborateurs	Nombre d'EPT
Nord	8	8.0
Sud/Est	7	6.5
Ouest	4	3.8

Tableau 2 Nombre d'EPT par zone



Augmentation de la dotation en personnel de 3.2 EPT pour l'unité administrative des travaux publics

Rapport au Conseil général

2.2. Répartition de la population dans les zones

Ci-dessous, la situation démographique des trois zones au **31 décembre 2012**.

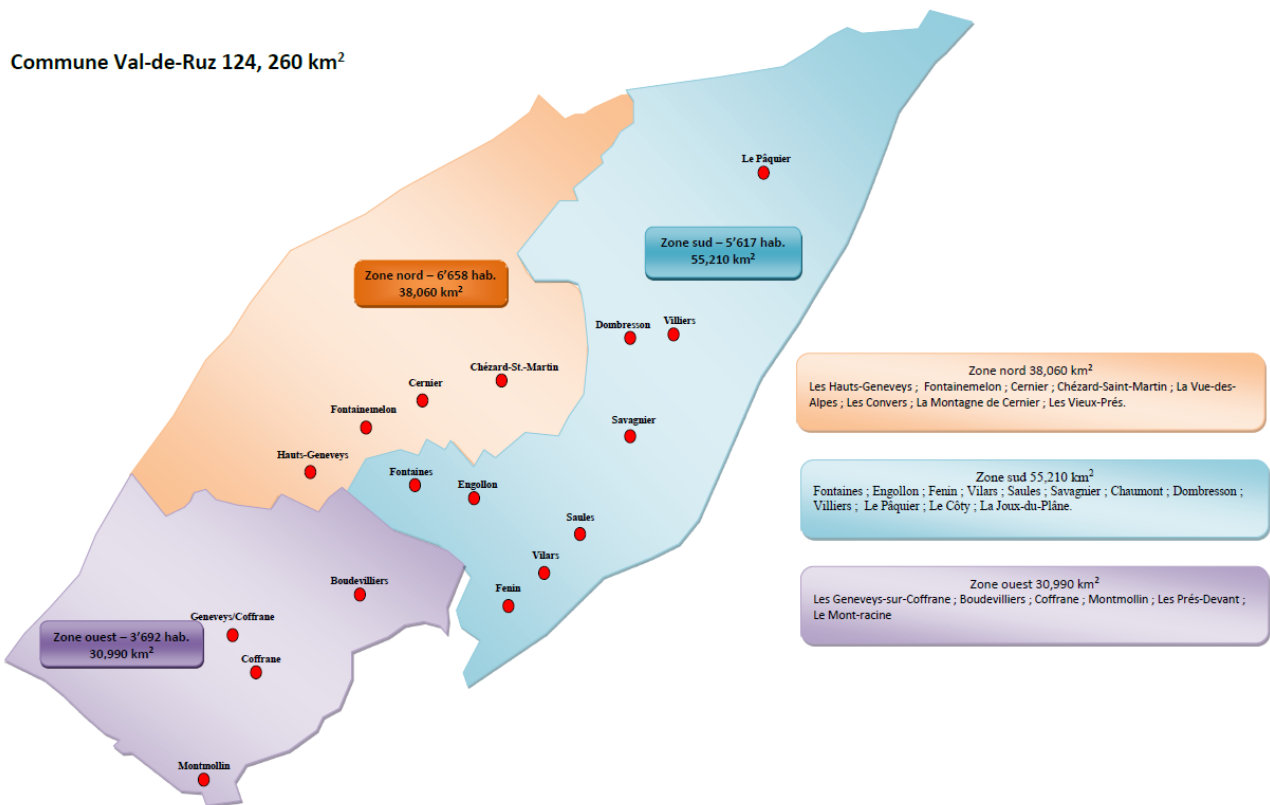


Figure 1 Situation démographique des trois zones - nord, sud, ouest - au 31 décembre 2012

Ci-après, la situation démographique des trois zones au 31 décembre 2018.

Zone	Population au 31 décembre 2012	Population au 31 décembre 2018	Augmentation
Nord	6'658	7'032	374
Sud/Est	5'617	5'905	288
Ouest	3'692	4'053	361
Total	15'967	16'990	1'023

Tableau 3 Situation démographique des trois zones - nord, sud, ouest - au 31 décembre 2018

On constate que la croissance démographique se situe principalement dans les zones Nord (couronne Nord) et Ouest du Val-de-Ruz.



Augmentation de la dotation en personnel de 3.2 EPT pour l'unité administrative des travaux publics

Rapport au Conseil général

3. Fonctionnement des travaux publics

L'unité administrative et technique comme décrite dans les tableaux ci-dessus se doit d'être polyvalente, puisque les tâches sont multiples et diverses. Ce fonctionnement permet une complémentarité entre les collaborateurs, notamment pour assurer un roulement au niveau du service de piquets déneigement ainsi qu'un travail en équipes efficace.

Depuis la fusion, l'unité ne peut assumer ses tâches régulières qu'avec l'appui des personnes placées par le service de l'emploi (MIP) ou par le guichet social de Val-de-Ruz (ISP). Il n'est pas concevable de devoir compter sur une main d'œuvre précaire pour assumer les tâches régulières de l'unité.

A l'heure actuelle, la voirie compte, en plus des 18.3 postes fixes, un équivalent de trois postes assurés par des personnes en réinsertion professionnelle. Toutefois, ces forces de travail ne sont pas toujours constantes, demandent une surveillance accrue et requièrent un temps de formation à chaque nouvelle intégration ; ces contraintes engendrent donc également une perte de temps dans les tâches quotidiennes.

La multitude de corps de métiers au sein de notre personnel reste un point fort et permet de faire une grande partie des remises en état de nos infrastructures, bancs, cabanes, murs et autres réparations minimales. Néanmoins, les mandats externes restent de mise, car l'unité n'a pas forcément tous les outils ou machines pour réaliser ces travaux à l'interne et dans des conditions financièrement acceptables.

4. Appréciation

Depuis sept ans, l'unité des travaux publics a essayé de répondre à un certain degré de qualité, tant au niveau du travail qu'en termes d'image. Selon l'organisation mise en place, elle effectue des tâches pour d'autres unités communales (gérance, sports-loisirs-culture, sécurité), ceci de manière usuelle, mais aussi en fonction de demandes ponctuelles. Une partie des tâches des travaux publics est liée à l'urgence ou aux conditions climatiques qui peuvent nécessiter de faire passer certains de ses travaux au second plan. Aujourd'hui, avec la croissance de la population et les tâches cumulées, elle n'est plus en mesure de maintenir le standard minimal de volume et de qualité. Par ailleurs, le littering est malheureusement en augmentation un peu partout et il faut reconnaître que des infrastructures qui ne sont pas régulièrement nettoyées et entretenues sont d'autant plus souillées par le public.

Avec les changements à venir au niveau des normes pour le climat et la densification des zones à construire ainsi que les attentes des usagers, de nouvelles tâches devront être assumées par la voirie.

La répartition du travail et les tâches prioritaires sur le terrain sont toujours en flux tendus, le moindre imprévu et l'arrêt pour maladie d'un collaborateur péjorent le fonctionnement et l'organisation, reportant les charges et les délais de réalisation. Force est de constater, après sept ans de fonctionnement, que les 2 EPT non remplacés avant fusion manquent dans la bonne marche de l'unité et ceci malgré la polyvalence des zones.



Augmentation de la dotation en personnel de 3.2 EPT pour l'unité administrative des travaux publics

Rapport au Conseil général

De plus, avec le report de charges de l'Etat aux communes ainsi que l'augmentation de la population, une estimation raisonnable de 1.2 EPT complémentaires pour le fonctionnement de l'unité administrative est nécessaire, soit un total de 3.2 EPT.

5. Impact sur le personnel

Le manque structurel de personnel a un impact important notamment sur :

- le cumul excessif d'heures variables, notamment en hiver ;
- l'impossibilité de réaliser toutes les activités dans les périodes adéquates ;
- les risques accidentogènes ;
- la maladie.

Le métier de cantonnier est physiquement lourd. Depuis 2018, de nombreux arrêts maladie de longue durée affaiblissent encore les équipes en place. Certains ont été remplacés sur du court terme, d'autres pas entièrement. Cela occasionne une perte de compétences techniques et historiques sur le lieu de travail et exige encore plus d'engagement de la part des autres collaborateurs déjà grandement sollicités. Le risque majeur est un épuisement des équipes encore en place, avec des arrêts de travail supplémentaires. Ce constat est déjà fait à ce jour et une intervention en tant qu'employeur s'avère indispensable pour endiguer une situation qui n'est plus acceptable.

De plus, à partir de 2020 et jusqu'à fin 2022, huit collaborateurs de terrain prendront leur retraite – soit le voyer-chef, un collaborateur dans la zone Ouest, trois collaborateurs dans la zone Nord ainsi que dans la zone Sud, dont les deux chefs d'équipe. Ce renouvellement de personnel ne sera pas sans conséquence sur la connaissance du terrain et des tâches à effectuer, il est donc important de pouvoir former quelques collaborateurs supplémentaires dans les meilleurs délais.

5.1. Engagement de personnes au bénéfice de l'assurance chômage ou des services sociaux

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le manque chronique de personnel technique dans les unités administratives a été partiellement compensé par le placement de personnes en recherche d'emploi, issues des ORP (MIP) ou des services sociaux (ISP), solution qui présente de surcroît de nombreux avantages en termes de resocialisation et de réintégration sociale et professionnelle.

Le travail de voirie requiert de bonnes connaissances techniques. Pour des questions de sécurité notamment, un investissement en termes de formation de la part du personnel accompagnant est donc nécessaire.

Cette main d'œuvre avantageuse présente néanmoins l'inconvénient d'un départ inopiné en fonction d'un éventuel engagement professionnel. Cette situation génère une rotation importante du personnel ou subitement une pénurie.



Augmentation de la dotation en personnel de 3.2 EPT pour l'unité administrative des travaux publics

Rapport au Conseil général

Les difficultés liées au déplacement des personnes placées (pas de véhicule ou de permis et/ou habitation lointaine), l'organisation professionnelle (certaines personnes exercent une autre activité professionnelle complémentaire) et l'interdiction de travailler le week-end, les jours fériés ou le soir ont un impact sur le travail réalisé en hiver sur les différents sites communaux, horaire qui doit être variable suivant les conditions météorologiques.

Bien qu'aléatoire, cette main d'œuvre reste un appui indispensable. De plus, on constate que ce système a ses limites et, au fil des années, il est toujours plus difficile d'obtenir la mise à disposition de ces personnes.

5.2. Analyse concernant les personnes placées

L'analyse concernant les personnes placées avait déjà été soulevée par l'unité administrative de la gérance du patrimoine dans son rapport du 8 juin 2015 « *Augmentation de 4 emplois plein temps (EPT) au sein de l'intendance de la gérance du patrimoine* » et adopté à la majorité par votre Autorité dans sa séance du 29 juin 2015.

Pour rappel, « *si la Commune souhaite promouvoir le placement de personnes en recherche d'emploi, des moyens doivent être trouvés pour mener une véritable politique socioprofessionnelle de qualité* ».

6. Calendrier prévisionnel

L'engagement de 3.2 EPT est souhaité de manière échelonnée à partir du 1^{er} janvier 2020 afin de compléter une équipe de collaborateurs qui fonctionne en effectif insuffisant depuis le début de la fusion et à la suite des multiples tâches qui se sont ajoutées ces dernières années. Les engagements suivants se feront de manière progressive, entre autres avec l'introduction de la LRVP en cours d'année.

Nombre EPT	Année
1.2	1 ^{er} janvier 2020
1.0	1 ^{er} juillet 2020
1.0	1 ^{er} janvier 2021

Tableau 4 Répartition dans le temps de l'augmentation en dotation de 3.2 EPT

Ces futurs collaborateurs seront amenés à travailler sur tout le territoire communal en fonction des besoins et des travaux spécifiques.

7. Conséquences financières

Selon l'échelle des traitements communaux, le renforcement de l'unité administrative des travaux publics, par une augmentation en dotation de 3.2 EPT, aura les incidences financières suivantes :



Augmentation de la dotation en personnel de 3.2 EPT pour l'unité administrative des travaux publics

Rapport au Conseil général

	01.01.2020 1.2 EPT	01.07.2020 1 EPT - <i>½ année</i>	Coût sup. en 2020	01.01.2021 1 EPT	01.01.2021 Complément du traitement de l'EPT engagé au 01.07.2020	Coût total sup. dès 2021
Traitement annuel brut (classe 4/échelon 5)	83'900	34'960	118'860	69'920	34'690	223'740
Charges sociales	20'000	8'110	28'110	16'220	8'110	52'440
Traitement annuel brut y c. charges sociales	103'900	43'070	146'970	86'140	43'070	276'180

Tableau 5 Conséquences financières à la suite de l'augmentation de 3.2 EPT

7.1. Charges d'exploitation nouvelles assumées par la Commune

Au total, l'augmentation des charges annuelles induites par ces engagements représente quelque CHF 276'180 dès le 1^{er} janvier 2021.

7.2. Rentrées financières à la suite de l'entrée en vigueur de la LRVP

A la suite de la votation par le Grand Conseil de la nouvelle LRVP début 2020, la Commune s'attend à recevoir un montant proche des CHF 200'000 pour l'entretien de ces réseaux supplémentaires. Cette rentrée permettra de financer en partie l'engagement des nouveaux collaborateurs.

8. Vote à la majorité qualifiée du Conseil général

La présente demande d'engagement de CHF 276'180 représente une dépense annuelle supérieure au seuil de CHF 200'000 pour une charge nouvelle touchant le compte d'exploitation, au sens de l'article 3.1 du règlement sur les finances, du 14 décembre 2015. Elle doit être votée à la majorité qualifiée des trois cinquièmes des membres présents du Conseil général qui peuvent prendre part à la votation, conformément à l'article 3.55 du règlement général, du 14 décembre 2015.



Augmentation de la dotation en personnel de 3.2 EPT pour l'unité administrative des travaux publics

Rapport au Conseil général

9. Conclusion

L'augmentation de la dotation en personnel de 3.2 EPT est rendue nécessaire pour assurer un suivi conforme de nos infrastructures routières dans et hors des localités et nos installations de loisirs, des centres de villages, des déchèteries et écopoints, etc. L'objectif est également de satisfaire les besoins des citoyens qui ont toujours plus d'attentes.

Cette dotation supplémentaire vise à assurer un standard de qualité acceptable ainsi que des conditions de travail adéquates pour le personnel technique communal dévolu aux travaux publics. Le cumul des heures variables se ressent et il s'agit de se préoccuper de la santé du personnel communal.

Toute cette réorganisation entraîne un coût, mais c'est le coût qu'une collectivité doit consentir afin de maintenir son patrimoine dans un état correct et acceptable vis-à-vis des usagers, particulièrement les infrastructures publiques.

En guise de conclusion, le Conseil communal considère l'état des routes, places de jeux, arrêts de bus, etc., comme une partie du patrimoine à léguer aux générations futures et la vitrine communale permettant de donner envie à de potentiels citoyens de s'installer dans la région.

Pour ces raisons et toutes celles qui sont énumérées plus en avant dans le rapport, le Conseil communal remercie le Conseil général de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'adopter le projet d'arrêté qui l'accompagne.

Veillez croire, Madame la vice-présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 25 novembre 2019

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
La présidente Le chancelier
A. C. Pellissier P. Godat



**Augmentation de la dotation en personnel de 3.2 EPT pour
l'unité administrative des travaux publics**

Rapport au Conseil général

10. Projet d'arrêté



Commune de
Val-de-Ruz

ARRÊTÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL

relatif à l'augmentation de la dotation en personnel de 3.2 EPT pour l'unité administrative des travaux publics

Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,
vu le rapport du Conseil communal du 25 novembre 2019 ;
vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;
vu le règlement général, du 14 décembre 2015 ;
sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Augmentation
de poste**

Article premier :

Le Conseil communal est autorisé à augmenter la dotation en personnel de 3.2 EPT pour l'unité administrative des travaux publics, avec un échelonnement de 1.2 EPT en 2020, 1 EPT en juillet 2020 et 1 EPT en janvier 2021.

Conditions

Art. 2 :

L'engagement de 1 EPT en janvier 2021 n'est pas autorisé tant que la nouvelle loi sur les routes et voies publiques (LRVP) n'est pas entrée en vigueur.

Exécution

Art. 3 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Ruz, le 16 décembre 2019

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La/Le président-e Le secrétaire

xxx

R. Geiser



Augmentation de la dotation en personnel de 3.2 EPT pour l'unité administrative des travaux publics

Rapport au Conseil général

11. Annexes :

11.1. Récapitulatif succinct des tâches pour 2018

Tâches	Heures
Balayage des rues, Atribus	3'500
Marquage et signalisation (vertical & horizontal)	2'000
Gravillonnage et taconnage	400
Littering	500
Taille & tonte des bords de routes et alentours	4'500
Pose et dépose de jalons, déneigement et salage	7'700
Places de jeu, terrains foot, pistes vita et places de pique-nique, y compris la pose de nouveaux engins	2'000
Temples et cimetières	3'000
Déchèteries et écopoints	1'500
Caninette et ramassage des balayures	2'000
Embellissement des villages, des fontaines et pose des décorations de Noël	1'000
Entretien des pistes cyclables	200
Collaboration lors de manifestations – Parc Chasseral, franges urbaines, etc.	300
Nettoyage matériel, véhicules et locaux	3'000
Divers travaux ateliers	1'350
Total annuel des heures	32'950

11.2. Récapitulatif des nouvelles tâches dès le 1^{er} janvier 2013

Ci-dessous, un récapitulatif des nouvelles tâches dévolues aux employés de la voirie lors de la fusion :

Tâches	Heures
Gravillonnage et taconnage	400
Réparation et entretien des places de jeux et pistes vita y compris la pose de nouveaux engins, places de pique-nique, en augmentation	300
Entretien des pistes cyclables à l'intérieur des localités	200
Collaboration lors de manifestations, aussi en augmentation	300
Total annuel des heures	1'200

11.3. Récapitulatif des nouvelles tâches dès 2020

Et en 2020, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle LRVP :

Tâches	Heures
Entretien des pistes cyclables sur tout le territoire communal	200
Désherbage manuel – sans herbicides (Glyphose)	1'800
Intensification de l'entretien des abris bus (TransN – clients mystères)	100
LRVP (7.3 km de routes supplémentaire et la totalité des trottoirs de la commune)	2'200
Total annuel des heures	4'300